

**Septième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

26 août 2011
Français
Original: anglais

Genève, 5-22 décembre 2011
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Recommandé par le Comité préparatoire

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président de la Conférence.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Présentation du rapport final du Comité préparatoire.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Élection des Vice-Présidents de la Conférence et des Présidents et Vice-Présidents du Comité plénier, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.
7. Pouvoirs des représentants à la Conférence:
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de la Conférence.
9. Programme de travail.
10. Examen du fonctionnement de la Convention, conformément à son article XII:
 - a) Débat général;
 - b) Articles I à XV;
 - c) Alinéas du préambule et objectifs de la Convention.
11. Examen des questions recensées lors de l'examen du fonctionnement de la Convention, conformément à son article XII, et de la suite qui pourrait y être donnée d'un commun accord.
12. Suite donnée aux recommandations et décisions de la sixième Conférence d'examen et question de l'examen futur de la Convention.
13. Questions diverses.

14. Rapport du Comité plénier.
 15. Rapport du Comité de rédaction.
 16. Préparation et adoption du ou des documents finals.
-